

**APPEL A
PROJET
2023**

MOBILITE ENTRANTE FRANCOPHONIE Notice

Date limite de réponse

La date limite de dépôt des dossiers est **13/02/2023 à 12h** sur le portail Démarches simplifiées.
Seuls les dossiers complets et validés par le responsable du Laboratoire seront pris en compte.

Cadre général

Le principe de ce dispositif consiste à renforcer la coopération avec des établissements d'enseignement supérieur ou des institutions liées à la Francophonie (OIF, AUF, UniC, Instituts francophones en Nouvelle-Zélande, Australie, Alliances françaises, etc.) et/ou **promouvoir la Francophonie**.

L'accueil de cette personnalité doit être défini sur la période allant de mars 2023 jusqu'à la fin de l'année 2023, dans le respect du calendrier des opérations budgétaires et comptables.

Les périodes d'ouverture de l'université et de présence des étudiants seront privilégiées.

Au total **1 bourse** de mobilité entrante est à pourvoir.

Pour plus d'informations, contacter les RI : relations-internationales@upf.pf / Tél : 40.803.931

Conditions d'accueil

L'accueil est prévu pour une durée d'une semaine maximum (conférence, débat, doctorat honoris causa...). Il comprend : la prise en charge des billets d'avion et l'hébergement en hôtel.

Le montant maximum alloué par missionnaire est fixé à 500 000 XPF. Dans le cas d'une mission plus longue le complément de financement est à la charge du département ou du laboratoire demandeur.

Critères d'évaluation

- Rayonnement international de la personnalité invitée,
- Qualité du projet d'accueil.

Dossier de demande

Le dossier de demande sera constitué de :

- La **fiche réponse** dûment complétée comportant un argumentaire, visant à présenter le projet d'accueil et l'intérêt qu'il représente pour l'université ;
- Le **CV détaillé** du collègue invité, faisant l'objet de cette demande ;
- Une copie du **passport**.